



Groupe de négociation de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI)

Groupe de rédaction No.3 sur la définition, le traitement et la protection des investisseurs et des investissements

ORDRE DU JOUR

Réunion des 15 et 19-20 janvier 1998

GROUPE DE RÉDACTION NO.3 SUR LA DÉFINITION, LE TRAITEMENT ET LA PROTECTION DES INVESTISSEURS ET DES INVESTISSEMENTS

Ordre du jour

15 et 19-20 janvier 1998

- 1. Adoption de l'ordre du jour** DAFFE/MAI/DG3/A(98)1

- 2. Approbation du compte rendu succinct de la réunion du 4 décembre 1997** DAFFE/MAI/DG3/M(97)9

- 3. Projet d'article sur la formulation des exceptions spécifiques des pays**
Pour référence
 - Rapport au Groupe de négociation DAFFE/MAI/DG3(97)19
 - Document de référence du Secrétariat sur les classifications internationales par branche d'activité économique DAFFE/MAI/DG3/RD(97)21

- 4. Généralisation des textes concernant les services financiers**
 - Note du Président DAFFE/MAI/DG3(97)17Pour référence
 - Rapport au Groupe de négociation DAFFE/MAI/DG3(97)15

- 5. Labour and Environment**
Pour référence
 - Rapport au Groupe de négociation DAFFE/MAI/DG3(97)19
 - Note du Président DAFFE/MAI/DG3(97)18
 - Contributions des pays DAFFE/MAI/DG3/RD(97)23-29

- 6. Autres questions/travaux futurs**

Notes concernant l'ordre du jour

Point 1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour pourra être complété ou modifié en fonction des résultats des travaux du Groupe de négociation lors de sa session plénière des 14 et 16 janvier 1998.

Point 3. Projet d'article sur la formulation des exceptions spécifiques des pays

Le Groupe est invité à poursuivre ses travaux, en vue de finaliser les options de texte, concernant le projet d'article sur la formulation des exceptions spécifiques des pays, à partir de la section A du rapport au Groupe de négociation DAFPE/MAI/DG3(97)19. On attend en particulier des délégations qu'elles mettent au point leur position au sujet de l'introduction d'un élément de "classification par branche d'activité" dans la désignation des exceptions spécifiques des pays et également au sujet des questions évoquées dans les notes 14 et 18, partie I du rapport DAFPE/MAI/DG3(97)19.

Les pays qui maintiennent des réserves d'attente sont invités à indiquer leur position finale.

Point 4. Généralisation des textes concernant les services financiers

Le Groupe est invité à achever ses travaux ayant trait à l'éventuelle généralisation de certains textes concernant les services financiers, à partir d'une note du Président DAFPE/MAI/DG3(97)17. Cette note recense les questions en suspens et suggère comment les présenter au Groupe de négociation.

Point 5. Travail et environnement

a) *"Non-abaissement des normes"*

Le Groupe est invité à poursuivre l'examen des textes sur le "non-abaissement des normes", à partir de la note du Président DAFPE/MAI/DG3(97)18.

Le Président propose que le Groupe définisse des options de texte pour les articles concernant le travail et l'environnement, dans l'optique de cinq questions :

1. Faut-il des articles distincts pour le travail et pour l'environnement ?
2. Faut-il que ces articles aient un caractère impératif ou non contraignant ?
3. Faut-il se référer aux "mesures" ou aux "normes" ou, peut-être dans le cas du travail, aux deux ?
4. Faut-il se référer aux mesures ou normes "nationales", "fondamentales" ou "internationales" ?

5. Faut-il traiter d'autres aspects (notamment la santé et la sécurité) et, dans l'affirmative, comment ?

Les délégations sont invitées à formuler des propositions.

b) *Clause additionnelle*

Le Groupe est invité à examiner la possibilité d'une disposition prenant en compte l'article XX du GATT, le paragraphe 4 du projet d'article de l'AMI sur les obligations de résultat et l'article 1114(1) de l'ALENA, à partir de la note du Président DAFPE/MAI/DG3(97)18.

Les délégations sont invitées à formuler des propositions.

c) *Préambule*

Le Groupe est invité à examiner en "seconde lecture" le préambule, compte tenu du texte résultant de la dernière réunion [DAFFE/MAI/DG3(97)19].